

A.O.M.D. SERVICES
SAS au capital de 7.600,00 Euros
88 bis rue Saint Martin
14000 CAEN
R.C.S. : CAEN 453 135 311
(La « Société »)

PROCES – VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 11 MARS 2026

La société LEFEVRE COMPANY, SARL dont le siège social est à LOUVIGNY (14111), 4 rue du Village, représentée par son gérant, Monsieur Erwan LEFEVRE,

Associée unique de la société sus-désignée, possédant les 100 actions composant le capital social,

Et Président de ladite société,

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société au **6, boulevard Georges Pompidou (14000) CAEN** avec effet à compter du 1^{er} avril 2026 et, corrélativement, de modifier comme suit l'article 4 des statuts, à savoir :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

*Le siège social est fixé à : **6, boulevard Georges Pompidou (14000) CAEN** »*

La suite de l'article est inchangée.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra partout où besoin sera.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'associée unique et Président, Monsieur Erwan LEFEVRE.